

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 30 janvier 2020

DELIBERATION

2020/11 « SANTE-ALIMENTATION DES JEUNES » CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPLFPA DES FLANDRES-LEGTA DE LOMME ET LA VILLE POUR L'ANNEE 2020

Les Maisons du Projet, implantées au cœur des quartiers Marais et Mitterrie, quartiers de veille au titre de la politique de la Ville, réalisent un travail de suivi de jeunes en déshérence dans ces deux quartiers et impulsent auprès d'eux une dynamique de projet en collaboration avec d'autres partenaires locaux.

Le service Santé Proximité réalise des actions de prévention santé et notamment de nombreuses actions alimentation (actions bien vieillir, ateliers cuisine diabète, maladies cardiovasculaires, obésité, action petits déjeuner dans les écoles, ateliers cuisine « ramène ta fraise » pour les plus jeunes, en famille, et « les goûters presque parfaits » pour les adolescents) dont un Comité de Pilotage multi-partenarial suit l'évolution.

Le lycée horticole de LOMME propose des formations techniques diversifiées par la voie initiale scolaire, du niveau CAP au niveau BTS. Des outils pédagogiques performants sont mis à disposition des lycéens et étudiants : des parcs paysagers arborés et fleuris entretenus en gestion différenciée, des plateaux techniques dotés de matériels performants, des exploitations horticoles et maraîchères, jardinerie-école et animalerie-école, rucher-école, drive fermier...

Le lycée horticole de LOMME souhaite ouvrir ses activités « hors les murs » dans les quartiers auprès des publics et réaliser un travail partenarial sur l'alimentation, notamment avec les services de la Ville porteurs de cette thématique.

La Collaboration du service santé proximité avec le lycée horticole entend générer des actions collaboratives de proximité entre les jeunes des quartiers et ceux fréquentant le lycée horticole, notamment sur la thématique de l'alimentation, la consommation des fruits et légumes de saison. Il s'agit d'insuffler une dynamique du bien vivre ensemble, de création entre pairs dans un but de réussite commune, en cohérence avec les missions des Maisons du projet.

Les ateliers cuisine réalisés dans les maisons du projet seront donc réalisés entre jeunes des quartiers et jeunes du lycée horticole en groupes restreints afin de participer à la création de liens sociaux, générer une action collaborative sur le thème de l'alimentation en se concentrant sur la cuisine des fruits et légumes de saison autour de recettes originales. L'objectif est également de faire connaître par les jeunes et leurs familles un lycée implanté dans leur quartier.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élue délégué à signer la convention de partenariat avec l'EPLFPA des Flandres-LEGTA de Lomme et la Ville ci-annexée.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme